

pelles. lien était de même des beaux vitraux de la cathédrale, dont une partie même avait été brisée. Le sol de l'église était entièrement couvert de terre.

D'après une note du dossier concernant Saint-Jean, les premiers travaux de restauration coûtèrent des sommes très considérables ; on dépensa :

1 Pour les réparations des toitures ¹	20.848 83
2° Pour la construction du maître-autel ²	10.000 »
3° Pour la restauration des verrières.	6.000 »
4° Pour la réfection des toits des chapelles.	11.660 »
5° Pour l'achat de six chandeliers.	3.000 »
6° Pour l'achat et la pose des stalles.	15.000 »
7° Pour l'ameublement ne l'archevêché ³	53.575 »
8° Pour le même ameublement	29.500 »
9° Pour réparations du Palais.	25.590 »

Sans la prochaine arrivée à Lyon du Saint-Père, ces travaux eussent singulièrement traîné en longueur ; car malgré tous les efforts du préfet, les fonds manquaient et la ville avait déjà avancé 180.000 francs, sans grand espoir d'être remboursée de cette somme. Néanmoins, le 11 brumaire an XLU, le maire de l'arrondis-

¹ La réparation des toitures de la cathédrale était à peine achevée qu'on brisa presque toutes les tuiles en marchant dessus, sans précautions, pendant les illuminations faites à l'occasion du séjour à Lyon de l'empereur et du souverain Pontife. (Voir les lettres des vicaires généraux, du 27 floréal an XIII.)

² Dans un tableau « des ouvrages indispensables à faire dans la cathédrale pour le rétablissement du culte », on lit en ce qui concerne le maître-autel et la chaire à prêcher : « Pour le maître-autel dont la majeure partie des marbres qui composent son revêtement paraissent exister, on devra fournir le surplus et refaire les trois marches.

« L'autel en marbre de l'église des cy-devant Carmes-Déchaussés pourra être transporté à Saint-Jean pour en orner la chapelle de la Vierge. La chaire à prêcher (en marbre) de la même église pourra être posée à Saint-Jean. »

³ L'ancien palais de l'archevêché ayant été vu pendant la Révolution, on dut prendre, lors du rétablissement du culte, des mesures pour procurer un logement au cardinal Fesch qui venait d'être nommé archevêque de Lyon, et le préfet du Rhône décida par un arrêté du 19 floréal an X « que le maire de la division de l'Ouest était particulièrement chargé de prendre les arrangements convenables pour procurer à l'archevêque un logement décent, rapproché de la cathédrale et disposé d'une manière analogue à sa dignité et à la considération dont il doit être entouré ».

D'après une note de M. Loyer, architecte, chargé de la construction du maître-autel, il ne restait plus de l'ancien, démoli pour les fêtes nationales célébrées dans la cathédrale, « que le grand panneau de devant, celui du marchepied et ceux en retour des arrière-corps fort mutilés ».